

Audit énergétique simplifié en entreprise – Printemps 2021

Règlement

Présentation

Le Groupe d'Action Locale (GAL) Pays de l'Ourthe est une asbl qui contribue au développement durable de plusieurs communes : Durbuy, Erezée, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Manhay et Rendeux.

Au travers d'une approche trans-communale, le GAL soutient les circuits-courts, les économies d'énergie, la production d'énergie renouvelable, la mobilité douce et le tourisme durable.

Créé en 2002, le GAL Pays de l'Ourthe rassemble des acteurs publics, associatifs et privés qui s'impliquent dans ces thématiques.

Grâce au financement de l'Europe, de la Wallonie et des 7 communes qu'il couvre, le GAL souhaite accompagner les entreprises de son territoire dans leur transition énergétique.

Dans ce but, il propose à 2 entreprises du Pays de l'Ourthe un audit énergétique simplifié¹.

Pourquoi cet appel à candidats ?

- Pour initier une démarche de transition énergétique au sein des entreprises du Pays de l'Ourthe.
- Pour permettre à ces entreprises de faire le point sur leurs consommations énergétiques et, partant de là, définir des pistes d'actions visant à diminuer ces consommations.
- Pour communiquer vers d'autres entreprises, quant aux possibilités de réduction des coûts énergétiques.

¹ la procédure est simplifiée par rapport à celle d'un audit réalisé par un.e auditeur.trice agréé.e.

À qui l'appel à candidats est-il destiné ?

L'appel à candidats est ouvert à toutes les entreprises disposant d'installations sur le territoire d'une ou plusieurs des 7 communes du GAL (Durbuy, Erezée, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Manhay, Rendeux), que leur siège social soit situé ou non dans cette zone géographique.

L'intervention du GAL Pays de l'Ourthe devra néanmoins impérativement et exclusivement concerner l'unité d'établissement située sur le territoire.

Offre du GAL

Deux entreprises lauréates seront désignées par le jury. Chacune remportera :

Un audit énergétique simplifié de son installation, à savoir :

- la visite du ou des bâtiments concerné(s) par un facilitateur énergie désigné par la Wallonie ;
- la réception d'un rapport de visite analysant la situation énergétique de l'entreprise ;
- la proposition de pistes d'actions visant à diminuer les coûts énergétiques identifiés.

L'audit énergétique simplifié se déroulera entre le 5 avril 2021 et le 12 mai 2021.

Pendant cette période, chaque entreprise se verra consacrer un certain temps de travail par notre chargée de mission : 5 jours de travail par entreprise.

Un soutien financier d'un montant maximum de 500,00 € (cinq cents euros), à investir dans des économies d'énergie.

Le paiement de ce montant se fera sur base d'une déclaration de créance accompagnée des factures et preuves de paiement y relatives. Le montant sera celui calculé sur base de cette déclaration de créance, pour autant qu'il ne dépasse pas 500,00 (cinq cents) euros TVAC.

Les factures présentées devront être relatives à des investissements réalisés entre le 1^{er} mai 2021 et le 1^{er} novembre 2021.

Comment se porter candidat.e ?

- Chaque entreprise ne peut présenter qu'une seule candidature (un seul formulaire par numéro d'entreprise, soit par entité si l'entreprise possède plusieurs unités d'établissement).
- En s'inscrivant comme candidat.e, chaque participant.e s'engage à consacrer le temps nécessaire à la visite de son bâtiment (y compris la préparation des documents utiles à cette visite), ainsi qu'à la présentation du rapport de visite et des pistes d'action.
- Le formulaire d'inscription est à renvoyer pour le **15 mars 2021 à 23h59** au plus tard. Deux formules sont possibles et valables :
 - remplir le formulaire en ligne disponible via le site internet du GAL Pays de l'Ourthe : www.paysourthe.be ;
 - remplir le formulaire papier téléchargeable depuis le site internet du GAL Pays de l'Ourthe et le renvoyer complété
 - par e-mail à l'adresse a.gillard@paysourthe.be

- par courrier, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse
GAL Pays de l'Ourthe
Anne Gillard, chargée de mission
Bardonwez, 2
6987 RENDEUX
- En participant à cet appel à candidature, l'entreprise candidate s'engage, si elle est retenue, à autoriser le GAL à valoriser ses actions à des fins de promotion, de communication ou de publication. Cette valorisation pourra prendre la forme de photographies, de vidéographies, d'articles et être partagée via les outils de communication du GAL (site internet, page Facebook, communiqués de presse, rapports, ...).

Entreprises retenues

Parmi les entreprises candidates, 2 seront choisies par le jury, qui organisera ses travaux et jugera en toute indépendance.

Les 2 entreprises retenues en seront averties par e-mail ou par téléphone, au plus tard le 30 mars 2021.

Contact et renseignements

Pour toute question ou information complémentaire, il est possible de contacter :

Anne Gillard

Chargée de mission « Bois, Énergie et Entreprises » au GAL Pays de l'Ourthe

Bardonwez, 2 – 6987 Rendeux

a.gillard@paysourthe.be

084/37.86.41 ou 0474/28.67.40